

Grille tarifaire cotisation à FSC France

Chaque adhérent s'acquitte d'une cotisation définie par un barème fixé par l'Assemblée générale. À l'instant où l'entreprise règle sa cotisation, elle devient officiellement membre de FSC France.

La cotisation est due chaque année :

- Pour les organisations à but lucratif, elle est fonction du chiffre d'affaires (CA) réalisé en France l'année précédente.
- Pour les organisations à but non lucratif et les associations, elle est fonction du nombre d'adhérents.

MEMBRE D'UNE ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF

Catégorie	Nombre d'adhérents	Coût annuel en €
1.1	≤ 10 000 adhérents	200
1.2	> 10 000 adhérents	500

MEMBRE D'UNE ORGANISATION À BUT LUCRATIF

Catégorie	CA de l'entreprise	Coût annuel en €
2.1	< 200 000 euros de CA	200
2.2	De 200 000 à 1 million d'euros de CA	500
2.3	De 1 million à 5 millions d'euros de CA	1 000
2.4	De 5 millions à 25 millions d'euros de CA	2 500
2.5	De 25 millions à 100 millions d'euros de CA	3 500
2.6	De 100 millions à 1 milliard	5 000
2.7	Supérieur à 1 milliard	7 000

MEMBRE INDIVIDUEL

Catégorie	Coût annuel en €
3	100